

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

10^e séance, 21^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 26 février 2019, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 26 février 2019 ouverte à 18 h 03.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 janvier 2019
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Choix d'une institution financière
- 2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat d'un rouleau compacteur usagé – Adjudication de contrat
- 2.3 École secondaire Guillaume-Couture – Réfection complète de la salle de production alimentaire – Adjudication de contrat
- 2.4 Licences pour les logiciels du système de téléphonie IP – Adjudication de contrat
- 2.5 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.6 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement
- 2.7 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-18-19-054

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 janvier 2019

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 janvier 2019 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 22 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 22 janvier 2019 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISIONS

**CE-18-19-055
SRF**

2.1 Choix d'une institution financière

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs a procédé par un processus d'appel d'intérêt qui s'inscrit dans une négociation de gré à gré en vertu de l'article 37 du *Règlement portant sur les contrats de services des organismes publics* pour les services bancaires auprès des institutions financières;

ATTENDU que la Commission scolaire des Navigateurs a reçu trois (3) propositions et que celles-ci ont été analysées par les Services des ressources financières;

ATTENDU l'autorisation de madame Esther Lemieux, directrice générale, à conclure un contrat d'une durée de cinq (5) ans;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE l'institution financière Banque Nationale du Canada soit retenue pour un terme de cinq (5) ans à compter du 1^{er} juillet 2019;

QUE la directrice générale et le directeur général adjoint soient dûment autorisés, pour et au nom de la Commission scolaire des Navigateurs, à signer l'offre de services bancaires et tout autre document pertinent.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-056
SRM**

2.2 Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) – Achat d'un rouleau compacteur usagé – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO181221-22 réalisé par les Services des ressources matérielles, dans le but d'acquérir un rouleau compacteur, classe 2068, usagé 2015 à 2018 pour le Centre national de conduite d'engins de chantier;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 23 janvier 2019, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres du lot effectuée par le Centre national de conduite d'engins de chantier et leur conclusion que l'offre suivante répond de façon satisfaisante au devis technique, à leurs besoins et à leur budget;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre national de conduite d'engins de chantier portée à l'attention des membres du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Équipement SMS inc., de Saint-Augustin, le contrat pour l'achat d'un rouleau compacteur de marque Hamm, modèle H12i, de l'année 2017, pour un montant de 137 650 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-18-19-057
SRM**

2.3 École secondaire Guillaume-Couture – Réfection complète de la salle de production alimentaire – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public #AO190201-30 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection complète de la salle de production alimentaire à l'École secondaire Guillaume-Couture;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le vendredi 22 février 2019 ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert au document joint;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Architectes Roberge & Leduc inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Qualité construction (CDN) Ltée. de Saint-Augustin-de-Desmaures, le contrat pour la réfection complète de la salle de production alimentaire, à l'École secondaire Guillaume-Couture, pour la somme de 689 689,00 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-058
SRTIC**

2.4 Licences pour les logiciels du système de téléphonie IP – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres publiques #190205-35 par laquelle la Commission scolaire des Navigateurs requérait des offres pour la fourniture de licences pour les logiciels du système de téléphonie IP;

ATTENDU l'ouverture des deux soumissions réalisée le 21 février 2019;

ATTENDU l'analyse de conformité effectuée par les ressources des SRM et des SRTIC;

ATTENDU que le contrat est pour une durée de 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à la firme TELUS Communication inc., au montant de 130 244,40 \$, taxes non incluses, pour un terme de 3 ans;

QUE le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer le contrat et tout autre document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-059
SRH**

2.5 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE madame Marie-Line Michaud soit nommée à titre de directrice adjointe d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-060
SRH**

2.6 Engagement ou nomination à un poste de direction adjointe d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE monsieur Carl Fecteau soit nommé à titre de directeur adjoint d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction et l'affectation soient déterminées par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-18-19-061
SRH**

2.7 Engagement ou nomination à un poste de direction d'établissement

ATTENDU les qualifications légales requises pour occuper un poste régulier dans la gestion d'établissement scolaire;

ATTENDU le processus de sélection et la recommandation du jury de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE monsieur Serge Bordeleau soit engagé à titre de directeur d'établissement;

QUE la date d'entrée en fonction soit déterminée par la directrice générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Aucune question et aucun message.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

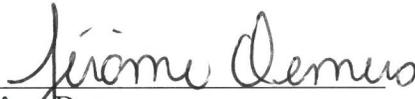
CE-18-19-062

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Sandra Cauchon
Secrétaire générale